

**COMPTE RENDU de la séance de conseil municipal
du Jeudi 12 novembre 2009**

Absents : Jocelyne PROVENT , Gilles MAGNIN donne procuration à Philippe GACHE-Xavier DELPON donne procuration à Philippe FERTE
Thomas DUCRET, Joëlle BURNOLLE donne procuration à Isabelle BOUILLOT

1 : DOSSIER LYS HOTEL :

Les élus visionnent les plans des travaux réalisés par Mathias KOPAC, architecte en charge du projet de réaménagement du Lys Hôtel. Le programme de réhabilitation du 2^{ème} étage respecte les exigences consignées par le CHS de Bassens. Du fait, l'intention d'installer le CMP/ CATTP du 2^{ème} InterSecteur de pédopsychiatrie pour accueillir les enfants de l'Avant-Pays Savoyard se fera dans les conditions requises par l'établissement. Il est rappelé le coût prévisionnel des travaux évalué à 150 000 euros HT pour l'installation d'un ascenseur et 135 000 euros HT par étage à aménager. Un appel à concurrence pour l'ensemble des travaux sera lancé dès obtention du permis de construire et une première partie de l'immeuble (deuxième étage réaménagé et l'ascenseur), devrait être livrée dès l'été 2010.

DELIBERATIONS :

1/ AVENANTS aux contrats – Aménagement de l'impasse st Antoine .

AUTORISE le Maire à signer un avenant de 4000 euros HT à la mission de maîtrise d'œuvre confiée au cabinet GSM (géomètres experts à BELLEY) qui, originellement, s'arrêtait à la réalisation du dossier de consultation pour 4400 euros HT. Cette extension de mission permettra à GSM d'assurer la maîtrise d'œuvre de l'ensemble des travaux à intervenir et le suivi du chantier jusqu'à son terme.

AUTORISE également le Maire à signer un avenant de 500€ à la mission de base d'un montant de 1070 euros HT du cabinet ECE (enfouissement des réseaux secs), l'autorisant à réaliser les missions de gestion du lancement du chantier et la rédaction des documents de remise des ouvrages.

POUR : 21

Contre : 0

Abstention : 0

2/ REGULARISATION VENTE commune/SCHWOB : immeuble de la pharmacie

AUTORISE le Maire à signer l'acte de régularisation à l'acte de vente original de l'immeuble sis Place Charles Dullin par la commune de YENNE à M. SCHWOB le 29.06.2000, concernant l'omission des lots 2, 3, 4 et 5 de la parcelle C 2564 dans l'objet des biens cédés, qui faisait évidemment partie intégrante du tènement cédé .

POUR : 21

Contre : 0

Abstention : 0

3 / Mise en œuvre du syndic de la copropriété – Partie de l'immeuble CHAMPRUD

MANDATE le cabinet CARRON de Belley pour être syndic de copropriété d'une partie de l'immeuble CHAMPRUD dont la commune est copropriétaire avec un particulier. Le coût des honoraires est estimé à 1175 euros dont la commune devra s'acquitter au prorata des tantièmes lui revenant, soit 126/1000.

AUTORISE le Maire à signer tous documents utiles permettant le paiement de ces frais ainsi que ceux liés à l'intervention d'un expert mandaté par le TGI, pour 126/1000^{ème} de 1714.46 euros.

POUR : 21

Contre :0

Abstention :0

4/ REALISATION d'un abri bus : salle polyvalente :

AUTORISE le Maire à passer commande d'un abri bus dont le choix est proposé par la commission ad hoc pour : 6000 euros HT (fourniture et pose)-.

Les plots de scellement seront réalisés par les services techniques –

POUR : 21

Contre :0

Abstention :0

5/ ATTRIBUTION du MARCHE maîtrise d'œuvre – Chauffage bois

Sur proposition de la commission d'ouverture des plis, AUTORISE le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour la chaufferie bois (coût prévisionnel des travaux : 670 000 HT) avec le cabinet ETEC, mieux disant pour un taux de rémunération de 9.40% .

POUR : 21

Contre :0

Abstention :0

6/ ACHAT de MATERIELS – services techniques

AUTORISE le Maire à passer commande de matériels utiles au bon fonctionnement des Services Techniques qui sont les suivants :

Un camion : pour un montant de 31 500 euros HT (année 2002 – 9 tonnes – 112 000 kms, avec ampiroll – en remplacement du camion volé- Remboursement par l'assurance : 29500 euros)

Une saleuse : pour 4995 euros HT

POUR : 21

Contre :0

Abstention :0

7 / ACHAT d'une PARCELLE à M. LAGRANGE

DECIDE de faire l'acquisition de la parcelle E 1411 pour 172 M2, au lieu dit « Chevru » en vue de réaliser les travaux de réfection d'un talus d'épaulement de la VC n°1

AUTORISE le Maire à signer l'acte d'achat à intervenir au prix de 5 euros du M2, soit la somme de 860 euros, les frais d'acte restant à charge de la commune

POUR : 21

Contre :0

Abstention :0

8 / ADMISSION en NON VALEUR – facture assainissement impayée

DECIDE d'admettre en non valeur une dette d'assainissement due par une société ayant fait l'objet d'une liquidation judiciaire pour la somme de 93.62 euros

POUR : 21

Contre :0

Abstention :0

9 / PARTICIPATION aux frais de fonctionnement du foyer paroissial :

DECIDE de fixer forfaitairement le loyer annuel pour la location du foyer paroissial à la somme de 600 euros et de payer le reliquat des loyers non versés depuis 2004.

AUTORISE le Maire à mandater la somme de 3600 euros qui ont par ailleurs été provisionnés au budget de l'année .

POUR : 21

Contre :0

Abstention :0

QUESTIONS DIVERSES

ZONE DU FLON :

Le maire propose de mettre en place un groupe de travail chargé de réfléchir et orienter le Conseil sur l'aménagement de la zone du Flon .

Le but est de rester l'acteur principal de ce programme en établissant un « phasage » des différentes étapes en totale cohérence avec le projet de travaux initialement élaboré .

Le groupe devra prendre en compte, au delà de la dimension urbanistique du projet, les aspects : économique, environnemental et financier, afin d'en avoir la maîtrise complète -

Le Maire propose d'adjoindre à ce groupe d'élus, un animateur qui n'est autre que le directeur du syndicat mixte de l'Avant Pays savoyard, Jean-Marie GUILLOT, compétent et expérimenté, afin d'optimiser la réalisation de cet ambitieux projet.

Après sollicitations, le groupe est formé comme suit :

Maurice MICHAUD	Armelle CAMUS
Philippe FERTE	Valérie ALMAIDA
Jocelyne PROVENT	François MOIROUD
Gilbert COLIN	Michel MASSON
Patrick MILLION BRODAZ	Nathalie FOURNIER
	Isabelle BOUILLOT

COMMISSION ECONOMIQUE – CCY -

La commission économique de la CCY a souhaité conduire une réflexion sur l'avenir économique du canton et a décidé de créer quatre groupes de travail, portant respectivement sur :

L'ARTISANAT, le COMMERCE l'INDUSTRIE et les SERVICES

Le maire propose aux membres présents de s'inscrire dans les différents groupes, ce qui se traduit comme suit :

ARTISANAT

Valérie ALMAIDA

COMMERCE

Valérie ALMAIDA
François MOIROUD
Annick ESCOFFIER

INDUSTRIE

Patrick MILLION BRODAZ

M. MANGEAT – Particulier assistant à la séance, souhaitant intégrer le groupe si

possible

SERVICES

Sandrine GANDY
Jean Paul GANDIN
Isabelle BOUILLOT

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE :

La réunion d'évaluation de la semaine inaugurale de la bibliothèque aura lieu le lundi 23 novembre à 18 heures. Elle permettra de dresser le bilan du vécu de ces manifestations culturelles variées.

Il est également proposé de nommer Annick ESCOFFIER, qui a suivi, sous tous ses aspects, le projet de construction de la Bibliothèque et son fonctionnement, élue « référente ». A ce titre,

elle sera le porte-parole du personnel et des bénévoles qui animent la bibliothèque auprès du Conseil municipal.

Réunion / ASSISES DES TERRITOIRES RURAUX :

A la salle polyvalente, elle sera organisée le VENDREDI 20 NOVEMBRE à 18 heures, Le Préfet de la Savoie nous convie en même temps que la population à cette réunion où seront également invités les représentants des cantons voisins de l'Avant Pays Savoyard.

En préambule de cette réunion, nous avons proposé de présenter notre territoire et dire ses particularités et les préoccupations liées à notre identité .

Jean-Paul GANDIN et Philippe FERTE ont réalisé cette présentation synthétique .

INAUGURATION DE LA PELOUSE du stade :

Un match amical entre les élus et le club de foot local permettra d'apprécier la nouvelle pelouse et sera suivi de l'inauguration officielle autour d'un vin d'honneur. Cette manifestation s'inscrit dans l'organisation de manifestations sportives dont l'ensemble des recettes sera reversée au téléthon.

IMPASSE ST ANTOINE :

Une réunion avec les riverains de l'impasse est programmée le 13 novembre à 19 heures durant laquelle les membres de la commission « voirie bâtiment » pourront évoquer le programme des travaux et répondre aux questions posées à cet effet .

La PIETA :

Je vous invite à découvrir la Piéta restaurée par ART NUCLEART et qui a désormais retrouvé sa splendeur originelle .

Cette statue de belle facture sera, avec l'autorisation du Service de la conservation du patrimoine de la DRAC, être installée à l'Eglise de Yenne .

BULLETTIN MUNICIPAL

Il sera distribué dès la semaine 48 –

SITE INTERNET de la Commune

Les associations, en grand nombre, répondent à la demande d'informations les concernant.

Les membres du groupe ont bien avancé dans leurs missions respectives et le nouveau site sera ouvert dès janvier 2010.

PROCHAINES DATES :

Prochaines réunions de conseil municipal: **17 décembre 2009 à 19 heures**
14 janvier 2009- à 20h 30

Cérémonie des vœux du Maire à la population :
8 janvier 2010 à 19 heures –